

# MAIRIE DE LAHAS

75 route de Saint André  
Au village  
32 130 LAHAS

Téléphone :  
05 62 62 35 13  
Courriel :  
contact@lahas.fr  
Permanence :  
lundi et vendredi,  
de 13h30 à 17h30  
Site web :  
www.lahas.fr



Premier rang, de gauche à droite :

**Thierry BIRAN** (deuxième adjoint, thierry.biran@lahas.fr),  
**Charlotte OUZILLEAU** (charlotte.ouzilleau@lahas.fr),  
**Muriel LEBOURGEOIS** (première adjointe, muriel.lebourgeois@lahas.fr),  
**Marjorie LOPEZ-IRALA** (marjorie.lopez-irala@lahas.fr),  
**Yves-Marie CORFA** (yves-marie.corfa@lahas.fr)

Deuxième rang, de gauche à droite :

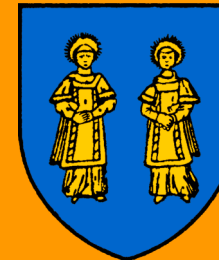
**José SIMORRE** (jose.simorre@lahas.fr),  
**Nicolas DESTIEUX** (nicolas.destieux@lahas.fr),  
**Florent METRA** (florent.metra@lahas.fr),  
**Gérard FAURÉ** (gerard.faure@lahas.fr),  
**Pierre DANOS** (maire, maire@lahas.fr, 06.30.15.26.06).

## Les commissions

Communautaires (3CAG)	Externes	Internes
<b>Finances</b> : Marjorie LOPEZ-IRALA (sup Pierre DANOS)	<b>Secteur Intercommunal d'Énergie de la vallée de la Save</b> : Florent METRA et Charlotte OUZILLEAU	<b>Écoles</b> : Marjorie LOPEZ-IRALA
<b>Voirie, assainissement non collectif, environnement</b> : Gérard FAURÉ (sup Yves-Marie CORFA)	<b>Syndicat des Eaux Barousse Comminge Save</b> : Muriel LEBOURGEOIS et Nicolas DESTIEUX (sup José SIMORRE et Florent METRA)	<b>Entretien espaces verts et cimetière</b> : Gérard FAURÉ et José SIMORRE
<b>Tourisme, Internet</b> : Charlotte OUZILLEAU (sup Pierre DANOS)	<b>Ordures ménagères (SICTOM)</b> : Nicolas DESTIEUX et Gérard FAURÉ (sup Marjorie LOPEZ-IRALA et Florent METRA)	<b>Communication</b> : Marjorie LOPEZ-IRALA et Pierre DANOS
<b>Développement économique, aménagement du territoire</b> : Thierry BIRAN (sup José SIMORRE)	<b>Pays Porte de Gascogne</b> : Yves-Marie CORFA (sup Gérard FAURÉ)	<b>Agricole, environnement</b> : Yves-Marie CORFA et Gérard FAURÉ
<b>Social</b> : Muriel LEBOURGEOIS (sup Charlotte OUZILLEAU)	<b>Correspondant défense</b> : Pierre DANOS	
	<b>Délégué Pole Emploi</b> : Pierre DANOS	<b>Correspondant SDIS</b> : Pierre DANOS



# MAIRIE DE LAHAS



Dans ce numéro :

Budget	2
Voirie	4
Infos diverses	7

# Compte rendu municipal 2024

Année 2024, N° 5

## Le mot du maire

Nous tournons le dos à 2024, voici l'heure d'un bilan de cette année écoulée pour notre collectivité.

Des événements climatiques exceptionnels n'ont heureusement pas été à déplorer, une longue période très pluvieuse nous a cependant accompagnés, ne permettant pas un gros rendement pour les récoltes. Un Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré, il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune. Nous espérons toutefois qu'il ne doive jamais être activé, dans tous les cas le moins souvent possible.

Gers Fibre a poursuivi le déploiement de la fibre optique, avec la liaison au Nœud de Raccordement Optique de Lombez. Si certaines parties ont été enterrées, d'autres ont nécessité la pose de po-

teaux le long des chemins, souvent de façon surprenante à travers les arbres. D'un côté, on peut penser que le paysage est ainsi préservé mais d'un autre, on peut redouter des coupures lors de périodes de vent violent et de chutes de branches. Une dernière tranche de travaux est prévue pour alimenter le Nord du village, du début de la route de Gimont jusqu'à l'impasse du Pichard. Les autorisations de voirie sont signées depuis fin novembre, les travaux devraient être entrepris en janvier.

Le chantier de réhabilitation de l'ancienne mairie/école a débuté en janvier 2024 et s'est poursuivi tout au long de l'année, il va s'achever prochainement. Nous pourrions accueillir deux familles supplémentaires dans le bâtiment principal (deux appartements en duplex

sont créés), ainsi qu'un professionnel de santé dans l'ancien préau. Les détails vous sont fournis dans les pages de ce bulletin.

L'équipe des membres du comité des fêtes va être remaniée, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre le groupe et proposer des animations dans la commune.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2025.



## La vie du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à neuf reprises en cette année 2024, principalement le deuxième lundi de chaque mois à 20h30.

La réhabilitation du bâtiment qui accueillait l'ancienne mairie et l'école, l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et les démarches de la Communauté de Communes pour le dé-

but de l'instruction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ont été l'occasion de débats au sein de l'assemblée.

Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site internet de la mairie (<http://www.lahas.fr>).

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a été l'objet de plusieurs

votes au cours de l'année. C'est une commission intercommunale permettant d'établir la répartition financière entre les communes pour permettre à la 3CAG de financer les compétences transférées (principalement la voirie et l'enfance/jeunesse). Plusieurs votes ont été nécessaires au cours de l'année.

« Le Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré... »

## Résumé du budget : recettes

Chapitres	Désignation	Réalisé 2023	
Investissement	10	FCTVA	1 848,98 €
	10	Taxe d'aménagement	401,58 €
	13	Subventions	239 600,32 €
	001	Excédent d'investissement reporté	62 617,92 €
	1068	Excédent fonctionnement reporté	114 095,84 €
	040	Opération d'ordre	13 606,81 €
	<i>Total investissement</i>		432 718,19 €
Fonctionnement	013	Remboursement charges sociales	177,47 €
	70	Produits des services	928,99 €
	73	Impôts et taxes	105 348,93 €
	74	Dotations et participations	88 102,23 €
	75888	Autres produits de gestion courante	2 560,85 €
	752	Loyers	10 717,52 €
	002	Excédent de fonctionnement reporté	56 817,76 €
<i>Total fonctionnement</i>		264 653,75 €	
<i>Total général recettes</i>		697 371,94 €	

## Infos diverses

- Nous vous invitons à partager un moment convivial lors des vœux de la municipalité le dimanche 12 janvier 2025 à partir de 15h00 à la salle des fêtes.
- Des aménagements électriques ont été proposés à Territoire d'Énergie 32 afin d'améliorer la desserte électrique des habitations situées au Nord du village. Actuellement, une ligne aérienne part du transformateur situé en dessous du village (route de Gimont), monte au château puis redescend dans le champ situé au Nord. Il y a un an, cette ligne s'est décrochée et est tombée sur la route, il a fallu intervenir dans le parc du château, soit en domaine privé. La nouvelle ligne va être enfouie le long de la route de Gimont jusqu'au poteau en bas de la côte, les poteaux dans le parc du château et dans le champ vont être retirés. L'alimentation électrique du château et des logements de l'ancienne école/mairie sera raccordée en souterrain à la ligne existante, dont le tracé suit la route d'accès au bâtiment.
- Nous devons réaliser l'enquête de recensement au début de cette année 2025, l'INSÉE nous a indiqué qu'elle était repoussée à l'année prochaine. Elle sera donc réalisée à partir de janvier 2026.



## Installation de la fibre optique

Les travaux de raccordement à la fibre optique sont quasiment terminés, les habitations de la route de Noilhan jusqu'à l'impasse du Pichard restent à raccorder. Des travaux d'enfouissement dans la côte Nord du village ont été réalisés fin décembre par Territoire d'Énergie 32 (dans le cadre du changement de la ligne électrique), nous en avons profité pour enfouir également la fibre afin d'éviter le dé-

ploiement de poteaux dans cette côte. Nous n'éviterons cependant pas ceux qui vont être plantés à partir du poteau électrique jusqu'à l'impasse du Pichard. Tous les autres foyers sont raccordables à la fibre. Il convient de rappeler que, contrairement à ce qu'a affirmé un commercial de Bouygues Télécom peu scrupuleux, le raccordement d'un foyer à la fibre n'est absolument pas obligatoire

tant que le réseau cuivre est toujours en place. Orange a prévu son démantèlement seulement à partir de 2026. Par contre, une nouvelle ligne téléphonique n'est plus commercialisée, il faut passer par un raccordement fibre.







## Vivre ensemble

Le comité des fêtes souhaite comme tous les ans remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour la fête des voisins et la fête du village.

Cette dernière a débuté le vendredi soir par une soirée tapas et jeux, un blind test musical en particulier. Comme de cou-



Soirée du samedi

« La fête locale a été l'occasion de moments de convivialité. »



Déjeuner après la randonnée

tume, elle s'est prolongée par une randonnée pédestre matinale le samedi, le parcours de 12 kilomètres dans la commune a ravi la trentaine de participants, la plupart se

sont retrouvés autour d'un déjeuner bien apprécié.

Le soir, une centaine de convives se sont attablés et ont profité de petites animations avant l'accompagnement musical.

## Les nouveaux habitants 2024

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles sur la commune :

- Sylvie BLANC et Jean-Jacques SURÉNA (1098 chemin de Frégouville)
- Thierry BOUDET (793 route de Saint André)
- Karine BUREL (30 route de Noilhan)
- Nelly CAUSSÉ et Bastien LAGARDÈRE (329 route de Noilhan)
- Clara CONZATO et Baptiste LE DROFF (15 route de Bézéril)
- Bérénice LAPRUGNE et Geoffrey DE BOYSERE (1710 route de Noilhan)

## Résumé du budget : dépenses

Chapitres	Désignation	Réalisé 2023	
Investissement	2131	PMR Église	2 525,96 €
	2132	Solde travaux presbytère	29 527,30 €
	2132	Travaux ancienne école/mairie	394 940,75 €
	16	Remboursement capital emprunt	14 880,02 €
	<i>Total investissement</i>		441 874,03 €
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	33 946,75 €
	012	Charges de personnel	16 098,51 €
	014	Atténuations de produits	40 141,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	45 367,89 €
	66	Intérêts d'emprunt	609,26 €
	042	Opération d'ordre	13 606,81 €
<i>Total fonctionnement</i>		149 770,22 €	
<i>Total général dépenses</i>		591 644,25 €	

« Nous clôturons 2024 avec un excédent cumulé de 105 727,69 €.. »

## Quelques commentaires...

Ce résumé fait apparaître les grandes lignes du budget de la commune.

Les travaux à l'église pour permettre un accès facilité aux personnes à mobilité réduite ont été achevés en fin d'année. Afin de finaliser la pose des clous podotactiles, le palier d'entrée a été resurfacé. Des bandes ont enfin été posées sur certaines marches afin d'améliorer leur visibilité. Le coût total de ces travaux s'élève à 2 525,96 €

Un déficit d'investisse-

ment de 9155,84 € est constaté tandis qu'un excédent de fonctionnement de 114 883,53 € le compense. Nous clôturons donc 2024 avec un excédent cumulé de 105 727,69 €.

Les taux d'imposition communaux sont restés à nouveau stables cette année.

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne école/mairie bénéficient d'une subvention de l'État de 40% dans le cadre du fonds vert ainsi que du Département de 10%. Au chapitre 13

des recettes d'investissement, on trouve le montant total des subventions reçues cette année, soit pour le presbytère 29 012,24 € de l'État (DETR), 30 000 € du CD32, 16 800 € de la Région et pour l'ancienne mairie/école, 139 388,08 € de l'État (fonds vert) et 24 400 € du CD32.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire sur ce budget.

## Voirie

« La 3CAG a réfléchi à la redistribution de la contribution des administrés ... »

La 3CAG a réfléchi à la redistribution de la contribution des administrés au sein de son budget. Une nouvelle règle en matière de financement de la voirie a été mise en place.

Auparavant, la communauté de communes constituait une enveloppe globale de travaux à partir des appels de fonds réalisés auprès des communes (transfert de charges). Dans ce dispositif, la mutualisation paraissait intelligente mais certaines communes se sentaient, à juste titre, repoussées en second plan. En effet, il arrivait parfois que les communes à forts enjeux (économique, démographique...) bénéficiaient des interventions coûteuses. Plus récemment, l'inflation a remis tout le

dispositif en question.

Aujourd'hui, la voirie dispose de deux enveloppes : d'une part, l'enveloppe intercommunale (sur fonds propres de la 3CAG, collectés sur nos impôts locaux avec l'application de taux votés en commission) destinée aux grands travaux, ouvrages d'Art, travaux d'urgence, mesures préventives contre les risques climatiques, entretien des chemins de randonnés, panneaux de signalisation et entretien des ZAE ; d'autre part, l'enveloppe communale destinée à financer le fauchage, l'entretien et l'investissement des routes. Pour ce dernier, la part communale versée à la 3CAG est utilisée en totalité pour nos routes. Le principe de droit de tirage sur une programmation pluri-

annuelle des travaux a été mis en place, il consiste pour la commune à financer un complément de travaux si elle le juge nécessaire.

Le principe des appels d'offre reste inchangé. Les entreprises privilégient les chantiers importants afin qu'il y ait le moins de faux frais possibles. Les futurs travaux tiendront

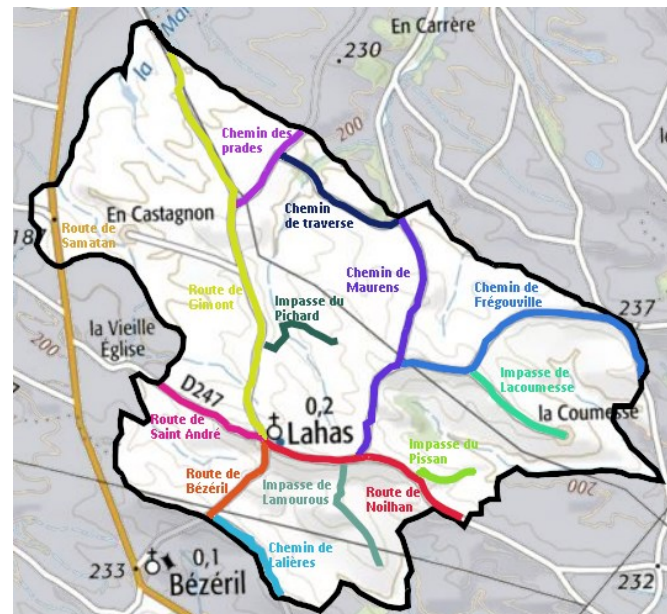
compte de cet aspect-là mais il est souhaitable que de la flexibilité revienne pour nos petites communes.

Cette année les travaux d'entretien de voirie ont été très importants au niveau du chemin rural qui joint les Bourtoulots. Cet axe, malmené pendant quelques années, a concentré la majorité des efforts financiers. Des reprises de fond importantes ont été nécessaires : curage des fossés, évacuation de végétaux, création d'une traversée de chaussée, rechargement en matériaux et couche de finition.

Un autre aqueduc a été créé non loin d'en Bergougnous pour assainir le Chemin de Traverse.

Au début de l'automne, du point-à-temps a été réalisé sur le chemin d'en Castagnon à l'aide d'un véhicule spécialisé (camion pouvant nettoyer la surface et appliquer le gravier et le goudron). La technique est en cours de développement sur le secteur de la 3CAG.

Enfin, mi-novembre, les membres du conseil municipal se sont mobilisés pour boucher quelques nids de poules avec du Coldpatch (enrobé à froid) lors d'une matinée particulièrement clémente.



## Travaux bâtiments

Après la réhabilitation de l'ancien presbytère en deux logements, le bâtiment de l'ancienne école/mairie a bénéficié d'importants travaux pour créer deux appartements en duplex, un T3 de 87,19 m<sup>2</sup> et un T4 de 108,18 m<sup>2</sup>, chacun disposant d'un jardin et d'une cave. Le loyer est calculé selon le barème de conventionnement social, soit 5,06 €/m<sup>2</sup>.

Le chantier est très bien engagé, le peintre et le carreleur sont principalement à l'œuvre en cette fin d'année 2024. Nous espérons une mise en location en mars 2025.

Sur une poutre, nous avons découvert une inscription (peut-être du charpentier de l'époque,

Roger Martrès) datée du 24 septembre 1924. Cent ans plus tard, un nouveau chantier est entrepris.

L'État et le Département du Gers nous accompagnent dans ce projet, avec des subventions de respectivement 40% et 10% du montant des travaux. Le budget total est estimé à environ 500 000 € HT. Des éléments se sont ajoutés au marché initial, principalement la toiture. Nous avons envisagé un simple remaniement mais la différence avec un changement des tuiles étant limitée, la décision du remplacement a été décidée.

Nous avons profité de ces travaux pour réhabiliter également le préau,

un professionnel de santé pourra s'y installer.

Un emprunt de 150 000 € sur 15 ans a été contracté auprès de la banque des territoires (caisse des dépôts) pour assurer le financement de l'opération, il apparaîtra au budget 2025. Il sera couvert en grande partie par les loyers perçus.

## Fonds vert

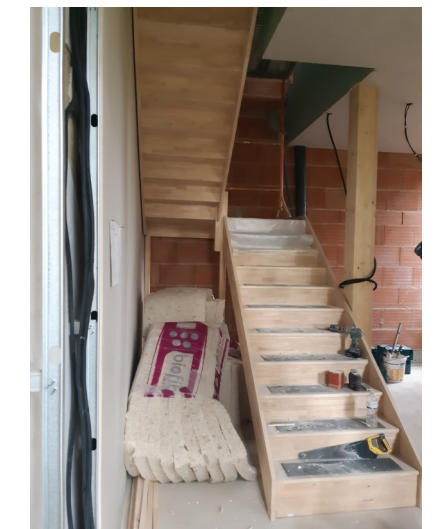
FRANCE  
NATION  
VERTE

Agir · Mobiliser · Accélérer

DÉPARTEMENT  
DU GERS



« L'État et le Département du Gers nous accompagnent dans ce projet. »



Différentes étapes du chantier : la démolition a permis de mettre à nu le bâtiment, qui s'est avéré sain. Une fois les murs supports créés à la cave, un hourdis a été coulé, la séparation des deux logements a été bâtie puis les escaliers posés.